

## COMPTE RENDU - Conseil Municipal du 5 avril 2022

L'an deux mil vingt deux et le cinq avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean HEBRARD, Maire.

Convocation et affichage : 28.04.2022

**Présents** : Mesdames : Marie-Agnès BOISTARD ; Sophie VANHAY ; Marie VEUILLET

Messieurs : Jean-Claude BRUSCHETTA, Alain COTTAREL ; Jean-François HEBRARD ; Gérard REVEYRON ; Michel REVEYRON.

**Absents** : Madeleine MIEGE ; Catherine MONNET ; VEUILLET Jean.

Madeleine MIEGE donne son pouvoir à Gérard REVEYRON

Catherine MONNET donne son pouvoir à Marie-Agnès BOISTARD

VEUILLET Jean donne son pouvoir à Marie VEUILLET

M. Sophie VANHAY a été nommé secrétaire de séance.

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Municipal donne acte de la présentation du compte administratif 2021 qui peut se résumer ainsi :

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021**

Charges générales	52 523,08 €
Charges de personnel	23 587,04 €
Atténuation de produits	20 510,00 €
Autres charges de gestion courante	49 386,63 €
Charges exceptionnelles	6 286,33 €
<b>Excédent 2020</b>	<b>235 743,23 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>388 036,31 €</b>

#### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021**

Excédents antérieurs reportés	0.00 €
Produits des services	95 735,00 €
Impôts et taxes	165 090,30 €
Dotations et subventions (dont subvention projet salle multi-activité)	89 109,16 €
Autres produits de gestion courante	26 359,85 €
Autres produits exceptionnels	11 742,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>388 036,31 €</b>

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021**

Déficit reporté	92 377,76 €
VOIRIE	65 029,22 €
Agencement de terrains	6 185,00 €
Bâtiments communaux	34 060,82 €

Outillage de voirie	1 494,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>212 987, 00 €</b>

### **RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021**

FCTVA	14 106,68 €
TLE	2 274,48 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	92 377,76 €
Résultat CA 2020	103 542,08 €
<b>TOTAL</b>	<b>212 987, 00 €</b>

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**

Le Conseil Municipal, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 et statuant sur l'exécution du budget 2021, déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'année 2021 par Monsieur le Trésorier, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021**

Après délibération le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat 2021 :  
 En autofinancement, de verser 485 239,80 € au compte 002.  
 Et de verser 103 542,08 € au 1068 pour couvrir le déficit d'investissement antérieur.

### **BUDGET PRIMITIF 2022**

#### **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022**

Charges générales	140 050,00 €
Charges de personnel	38 470,00 €
Atténuation de produits	22 457,00 €
Virement à la section d'investissement	337 753,80 €
Autres charges de gestion courante	68 910,00 €
Dépenses imprévues	10 956,00 €
Charges exceptionnelles	12 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>630 596,80 €</b>

#### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022**

Produits des services	675,00 €
Impôts et taxes	103 963,00 €
Dotation et subventions	16 019,00 €
Autres produits de gestion courante	24 700,00 €
Excédents antérieurs reportés	485 239,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>630 596,80 €</b>

#### **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2022**

Déficit reporté	103 542,08 €
VOIRIE	75 000,00 €
Achat matériel bureau et outillage voirie	7 000,00 €
Bâtiment communaux, SMA	81 253,80 €
Acquisition et agencement terrains	50 000,00 €
Réfection murs Cure et cimetière	80 000,00 €
PLU	40 000,00 €
Taxe d'aménagement	1 500,00 €

Dépôts et cautionnement reçus 3 000.00 €  
**TOTAL 411 295,88 €**

### **RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022**

Excédent reporté 103 542,08 €  
Virement de la section de fonctionnement 337 753,80 €  
**TOTAL 411 295,88 €**

### **TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022**

Il est proposé au conseil municipal de ne pas modifier la pression fiscale et de fixer les taux 2022 sur les taxes communales comme suit :

Taxe foncière bâtie : 21.89 %  
Taxe foncière non bâtie : 76.08 %

### **SUBVENTIONS 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :  
Vote comme suit les subventions accordées pour l'an 2022

■ Saint Pierre animation	500 €
■ Association IDEAL	150 €
■ Association VERTICALE	150 €
■ Association Sport collègue Charles Dullin UNSS	150 €
■ Association sportive gym Novalaise	100 €
■ Association d'athlétisme de Novalaise	100 €
■ ADMR	300 €

### **QUESTION DIVERSES**

Vierge de Montchatel : le dernier jugement a été rendu. Le pourvoi formé par la commune de Saint Pierre d'Alvey contre l'arrêt du 29 avril 2021 de la cour administrative d'appel de Lyon est rejeté. La statue ne retournera donc pas à Mont Châtel.

Gazette : la commune travaille sur un nouvel exemplaire de la gazette à paraître, courant avril.

Les conseillers réfléchissent à l'organisation d'une réception pour les nouveaux arrivants de la commune.

La séance est levée à 21h30  
Le Secrétaire de séance  
Sophie VANHAY

